

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2020069CS0101**

**Comité Syndical du 9 mars 2020**

**Date de convocation : 27 février 2020**

**Date d'affichage : 12 mars 2020**

**OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2019 : compte de gestion.**

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

**Etaient également présents :**

- |                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - Secteur n°3 - LA ROCHEFOUCAULD : | <i>Jacques BELY</i>         |
| - Secteur n°16 - MONTBRON :        | <i>Jean-Marcel VERGNION</i> |
| - DEPARTEMENT :                    | François BONNEAU            |

Nombre total de délégués : .....	81
Quorum : .....	41
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	54
Nombre de procurations au moment du vote : .....	7

**Le Président** présente le compte de gestion 2019 du budget annexe Très Haut Débit.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2019 est identique au compte administratif 2019 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2019 du budget annexe Très Haut Débit s'établit, comme suit :

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	425 767,14	1 274 895,91	1 700 663,05
Titres de recettes émis (b)	425 767,14	1 620 120,87	2 045 888,01
Réductions de titres (c)		465 920,00	465 920,00
Recettes nettes (d = b - c)	425 767,14	1 154 200,87	1 579 968,01
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	425 767,14	1 274 895,91	1 700 663,05
Mandats émis (f)		1 955 775,78	1 955 775,78
Annulations de mandats (g)		761 266,31	761 266,31
Dépenses nettes (h = f - g)		1 194 509,47	1 194 509,47
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	425 767,14		385 458,54
(h - d) Déficit		40 308,60	

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

### Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2019 du budget annexe Très Haut Débit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**61 voix pour**  
**0 voix contre**  
**0 abstention**

- **Adopte** le compte de gestion 2019 du budget annexe Très Haut Débit.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.